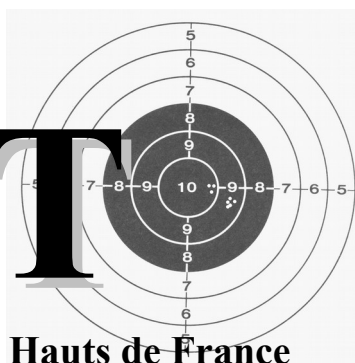




**FINANCES  
SIFFAP**

# IMPACT



**Journal des Sections DOUANES de la DI des Hauts de France**

**Section CFDT de Lille  
Section CFDT de Dunkerque  
Section CFDT d'Amiens**

**N°147**

**5 septembre 2017**

*Le Quotidien ça se change !!!*

**Recours en notation des agents des catégories « C » et « B »**

**Rentrée 2017 : Nouveau programme pour les B**

Les CAPL concernant les recours en notation se sont déroulées à la DI de Lille le mardi 05 Septembre 2017.

Il s'agissait, pour les B de la première CAPL recours ne portant que sur la phraséologie, le cadencement ayant disparu. Pour les C, il faudra encore attendre l'année prochaine.

## Recours catégorie C

En préambule à cette CAPL, le Directeur Interrégional nous a dressé le bilan de la campagne 2017 (année de référence 2016).

Celui-ci s'établit de la sorte :

- 504 agents ont participé à l'entretien professionnel.
- 97 agents n'ont pu y participer car encore stagiaires.
- 1 agent a reçu une mention d'alerte.

Verdict : 2 mois ont été mis en réserve pour ces CAPL

35 agents avaient déposé un dossier de recours, répartis selon le détail ci-dessous :

- 18 ACP1 : 2 agents ont obtenu 1 mois d'avancement.
- 17 ACP2 : Aucun dossier n'a été récompensé. Néanmoins le seul dossier sur le recours phraséologique a reçu une satisfaction quasi-totale ( les  $\frac{3}{4}$  des annotations ont été modifiées)

## **Recours catégorie B**

Si désormais, les réductions de délai d'avancement ont disparu, il est à noter que les résultats des entretiens professionnels demeurent très importants. En effet, ils restent, pour l'administration, les principaux outils qui serviront pour les passages en liste d'aptitude de B en A. Il est donc essentiel, lorsqu'on se pense lésé, de continuer à faire un recours.

Bilan de la campagne 2017 (année de référence 2016) :

- 504 agents ont participé à l'entretien professionnel
- 19 n'y ont pas participé
- 2 agents ont reçu une mention d'alerte

7 agents avaient déposé un dossier de recours, selon le détail ci-dessous :

- 3 CP
- 2 C1
- 2 C2 dont 1 dossier refusé pour défaut de recours hiérarchique

Seuls 2 agents ont obtenu satisfaction concernant leur synthèse d'évaluation passant de « Très Bon » à « Excellent ». Un agent a obtenu entière satisfaction concernant ses demandes de modification de phraséologie sans obtenir le changement de l'appréciation finale. Un agent a obtenu un changement partiel de sa phraséologie sans obtenir le changement de l'appréciation finale.

**Nous encourageons vivement l'ensemble des agents n'ayant pas obtenu gain de cause en CAPL à faire un recours en CAP Centrale.**

**Les élus CFDT,**

Tony WASSELIN, Kévin NEFFE, Matthieu GODDE,

Jean-Pierre BONVOISIN, Laurent EIMANN, Hubert DELESALLE, Thierry JOSSE et Thierry SZYMANSKI

**N'hésitez pas à contacter vos représentants CFDT Douanes**

